

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU

Le 22 juillet 2019, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le conseil a approuvé deux décisions budgétaires modificatives.

La première concerne des écritures d'ordre budgétaire pour intégrer une immobilisation qui s'équilibre en section d'investissement :

DEPENSES 110 000 euros au 041/2132
RECETTES 110 000 euros au 041/10251

La seconde approuve un virement de crédits :

Opération 1702 « Columbarium » - 3 610 euros
Opération 1903 « Travaux de voirie » + 3 610 euros

L'assemblée approuve la création de deux emplois « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 1 AN, à compter du 2 septembre 2019, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

- Le premier est affecté au service périscolaire
- Le second à l'entretien des locaux.

Le conseil décide l'aliénation de la maison sise 7 Chemin du Château et autorise le maire à faire les diligences nécessaires à la vente du bien.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur la reprise, par la commune, des concessions perpétuelles dans le cimetière communal dont l'état d'abandon a été constaté, à deux reprises, à trois ans d'intervalle. Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et ces concessions présentent aujourd'hui des problèmes de sécurité.

Le conseil autorise le maire à reprendre les concessions listées dans la procédure.



Le Maire,

Jean HUARD